

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 18 octobre 2024

Date de convocation : le 04/10/2024

Date d'affichage : 18/10/2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit du mois d'Octobre, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaients présents : Monique ALIES – Marc AUGUI – Jacques BARBEZANGE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER – Bruno CAVAINAC – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Alain MARTY – Paul MARTY – Brigitte MAZARS – René MOUYSSET – Bernard NAYRAC – Dominique ROUQUETTE – Richard RUS – Pierre TIEULIE – Bernard VERDIE – Simon WOROU

Etaients absents ou excusés : 23 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 29
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2024/10/15

AIP DEPLOIEMENT BORNES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES



Monsieur le Président rappelle qu'un AIP Appel à Initiatives Privées a été lancé le 23 mai 2024 pour le déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et hybrides rechargeables le 23 mai 2024.

La date limite de retour des offres a été fixée au 12 juillet 2024.

Une entreprise a répondu à cette offre il s'agit d'EASY Charge filiale de Vinci Dans son offre cette société propose d'implanter 61 bornes sur 48 communes et d'assurer ensuite la supervision et la maintenance des installations.

Le relais local de cette offre s'appui pour l'installation et la maintenance sur la société SDEL. Pour le déploiement l'engagement est de mettre en place 15 bornes sous 6 mois, 40% des bornes sur la première année et le déploiement total sur 2 ans.

Une redevance de 100 € / emplacement / an sera versé et une contribution de 0.0083 €/ kWh vendus

Les étapes à venir consistent à finaliser la convention et d'informer les communes concernées Cette information sera donnée le 18/10/2024 à 11h.

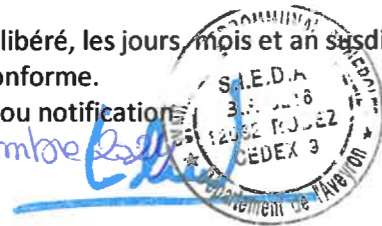
Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer la convention définitive avec EASY Charge et tous les actes inhérents à ce dispositif.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention définitive avec EASY Charge et tous les actes inhérents à ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 08 novembre 2024



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr